



Les avantages

Le dispositif Lib'sans tabac c'est toute l'année.

Pour les professionnels de santé engagés

- 1 **formation DPC** ouverte à tous les professionnels de santé
- 1 **kit pratique** sevrage tabagique
- 1 **application dédiée et sécurisée** Prev'OI pour le suivi des patients
- **Des rencontres** inter-professionnelles
- **Des outils de travail** et de communication gratuits
- **Indemnisations des entretiens avec les patients** pour les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes
- Pour les autres PS, **consultations classiques**
- **Accès à la liste actualisée des produits remboursés**
- **Permanence téléphonique** du Réseau Régional d'Addictologie

Pour vos patients

- 1^{er} **entretien motivationnel**
- **Prescription et dispensation** des substituts nicotiques si besoin
- **Entretiens de suivis**

Plus de chances grâce à des portes d'entrées multiples dans son parcours de soins.



PATIENT ALD, CMU, AIDE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, <30 ANS, FEMMES ENCEINTES

Publics à sensibiliser en priorité

AVEC ORDONNANCE

Remboursement des substituts nicotiques dans les mêmes conditions que les autres médicaments remboursables

SANS ORDONNANCE

Prix limite de vente sur certains substituts nicotiques dans les pharmacies adhérentes à Lib'sans tabac



Mobilisez vous avec nous ! Adhérez à

Dispositif
Lib'sans tabac
pour les professionnels de santé de l'Océan Indien

Par mail

libsanstabac@sante.re

En ligne

libsanstabac.re

Téléphone

06.93.90.96.47

Dispositif
Lib'sans tabac
pour les professionnels de santé de l'Océan Indien



Quoi Qui Comment

Ne pas jeter sur la voie publique - Édition septembre 2018



URPS Pharmaciens
Île de La Réunion

Agir ensemble pour la santé !

URMLOI
MÉDECINS LIBÉRAUX
Océan Indien

URPS
MASSEURS - KINESITHERAPEUTES

URPS
Infirmiers OI

URPS SAGES-FEMMES
Océan Indien

URPS
CHIRURGIENS-DENTISTES
Océan Indien



Pour de plus amples informations nous contacter par mail et par téléphone (cf. ci-dessus).

Dispositif Lib'sans tabac

pour les professionnels de santé de l'Océan Indien

Quoi ?

Dispositif destiné à soutenir les professionnels de santé toute l'année dans l'accompagnement du sevrage tabagique de leurs patients

Un parcours coordonné pour le professionnel engagé

Formation dédiée
Méthodologie nomenclaturée
Soirées et/ou réunions inter-professionnelles



Un parcours coordonné pour les patients fumeurs

Prise en charge de façon identique du patient quel que soit le professionnel



Qui ?

Par Qui ?

Tous professionnels de santé :

Médecins, Infirmiers
Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes
Masseurs-kinésithérapeutes
Pharmaciens
...



Pour Qui ?

Pour tous les fumeurs de + de 15 ans

Fumeur en phase de pré intention
Fumeur en phase d'intention
Fumeur en phase de décision



Comment ?

Repérage

Conseil minimal

Orientation
vers les professionnels engagés



Inclusion et entretien motivationnel
par les professionnels engagés

Si besoin

Offre de soins spécialisés

Qui peut prescrire ?

- Médecins
- Infirmiers
- Chirurgiens-dentistes
- Sages-femmes
- Masseurs-kinésithérapeutes

Entretiens de suivi

- Pharmaciens
- Médecins
- Infirmiers
- Chirurgiens-dentistes
- Sages-femmes
- Masseurs-kinésithérapeutes

